

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025**

DEL-2025-49

L'An deux mille vingt-cinq, le 30 janvier, à 15 heures 30, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/01/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BACHELLARD, BARRY, BARTHALAIS, CALONE, COUTIER, PAULY, PELLARIN,
PEUGNIEZ.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD C, BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND,
FONTAINE, GAUDIN, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. AEBISCHER, GILET, HACQUIN, JACQUES.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, DUGAVE, REY, SONNERAT.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. CARTIER, FRANÇOIS.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, CATTANÉO.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mme CECCON,
MM. BOUCHET, FROSSARD, GENOUD, GEORGES, SAILLET.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mmes BRUNO, WENDLING,
MM. BOUCLIER, DAVIET, FOURNET, MARIAS, ROLLIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, LAFARIE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BACH, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUVARD M, BURNET,
CALLET, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P,
CLEVY, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, EVERAERE, GILLET, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE,
GYSELINCK, HAVEL, HENON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEOTY,
LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PEROU, PERRET,
PERY, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SIBILLE, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes BONTEMPS, CARRERA, CHEREL, CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY,
ROUSSET,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LOUVEAU, RAVAUD, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice :	108
Présents :	44
Membres habilités à prendre part au vote :	108
Votants :	44
Représentés par mandat :	7

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ENERGIES SANS FRONTIERES »

Rapport présenté par M. Christian AEBISCHER

L'article L.1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ou du service public de distribution d'électricité et de gaz peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L.1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et de la distribution publique d'électricité et de gaz ».

En application de cet article, le SYANE soutient depuis 2010 l'association « Energies sans Frontières ». Créée en 1988, cette association a pour objectifs d'aider au développement des pays les plus défavorisés et de contribuer à leur autonomie économique :

- par l'accès à l'eau et à l'électricité sous forme d'opérations ponctuelles, s'appuyant sur les ressources locales, et réalisées en partenariat avec les populations locales ;
- par la formation et la mise en place de comités de gestion pour assurer la maintenance des installations, le suivi financier et faire émerger la société civile.

Le SYANE a ainsi accordé, à l'association « Energies sans Frontières » depuis 2010, des subventions qui ont permis de financer 13 projets d'électrification et d'éclairage public de villages situés dans les pays suivants : Madagascar, Laos, Togo, Haïti, Tanzanie, Cameroun, Bénin et Viêtnam.

Etant donné la qualité et le bon déroulement de ces projets et le respect, par l'association « Energies sans Frontières » de ses obligations d'information et de communication, il est proposé de renouveler l'attribution d'une subvention de 8.000 € à cette association.

Les crédits sont prévus au Budget.

Cette subvention sera utilisée **pour faire de la formation électrique sur les installations domestiques et le réseau basse tension dans le canton de Rigaon au Népal.**

Le canton étant en cours de raccordement au réseau électrique national, il est indispensable de former les villageois aux principes de base de fonctionnement de l'alimentation, du raccordement et de la consommation, ou encore des risques électriques pour assurer une mise en œuvre dans les meilleures conditions techniques et de sécurité.

La formation, pour au moins 12 personnes, nécessitera d'avoir du **matériel d'intervention** : boîtes à outils électriques, échelle, petit matériel de connexion électrique, ...

Ce projet permettra :

- aux villageois de comprendre les bases pour éviter courts-circuits, raccordements sauvages, achat de matériel électrique inadapté, électrocution, ...
- à certains étudiants habitant le canton de trouver du travail facilement près de chez eux,
- aux artisans et producteurs locaux de développer leurs activités grâce à l'accès à l'électricité pour la production de café, d'huile, de farine (moulins à moteurs électriques), ...

L'association « Energies sans Frontières » s'engage à transmettre régulièrement au SYANE son rapport annuel d'activités, les rapports financiers de l'association au titre de l'exercice écoulé, le budget prévisionnel de l'association pour l'année suivante, le bilan financier et l'évaluation du ou des projets soutenus, les statuts et la charte à chaque mise à jour.

L'association « Energies sans Frontières » apposera « l'acronyme », le nom complet et le logo du SYANE sur les documents de communication spécifiques aux projets présentés ci-dessus, en citant le partenariat financier du Syndicat. Le logo et le nom du SYANE seront également mentionnés dans la liste des partenaires de l'association, sur leurs différents supports de communication, print ou web, internes et externes. L'apposition des nom et logo se fera en respectant la charte graphique du Syndicat et notamment les principes d'utilisation du logo.

Le SYANE pourra de même communiquer dans ses supports de communication internes et externes, print ou web, et par voie de presse sur son partenariat avec l'association « Energies sans Frontières », et sur les projets soutenus par le Syndicat.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver l'attribution et le versement d'une subvention de 8.000 € à l'association « Energies sans Frontières » pour le financement d'une formation électrique sur les installations domestiques et le réseau basse tension dans le canton de Rigaon au Népal.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE